



CAPC N°6 FORMATION DU TABLEAU ANNUEL DES MUTATIONS

7 FEVRIER 2013

ORDRE DU JOUR :

- I- INFORMATION DE LA CAPC
- II- EXAMEN DES REFUS DE MUTATION
- III- FORMATION DU TABLEAU GENERAL DES MUTATIONS 2013
- IV- EMPLOIS OFFERTS PAR VOIX D'ENQUETE
- V- RECLASSEMENT D'AGENTS INAPTES A L'EXERCICE DE FONCTIONS
- VI- EXAMEN DES DEMANDES DE MISE A DISPOSITION
- VII- QUESTIONS DIVERSES ET/OU DERNIERES MINUTES

Après lecture d'une déclaration liminaire, que vous trouverez en ligne sur le site du SNAD CGT, la séance s'est déroulée comme suit :

I- **INFORMATION DE LA CAPC**

Mouvements réalisés aux tableaux des mutations 2012 depuis la CAPC n°6 du 23 octobre 2012 :

Deux mutations au tableau général (DI Antilles Guyane et DI Dijon)

Affectations internes aux DOM

3 mutations en Guadeloupe

3 mutations à la Martinique

1 mutation à la Réunion

Mutations non réalisées

5 mutations annulées

II- **EXAMEN DES REFUS DE MUTATION**

Rappel des mesures applicables en cas de refus de mutation non motivé

(RP Mutation Titre II, Chapitre II, section C, page 34)

- *Interdiction de s'inscrire aux tableaux des mutations 2013 et 2014*
- *Perte de la totalité des points de bonification pour ancienneté à la résidence, y compris la bonification attribuée pour résidence bonifiée, au même titre que si l'agent avait accepté sa mutation*

Les refus de mutation de 4 agents ont été examinés

Des 4 dossiers de refus de mutation:

- 3 agents se sont vus appliquer les mesures administratives.

III- **FORMATION DU TABLEAU GENERAL DES MUTATIONS 2013**

Examen à la demande d'agents reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH :

Sur les 4 dossiers examinés :

2 agentes ont vu leur priorité liée au statut de l'article 60 acceptée.

2 agentes se sont vues refuser cette priorité.

Approbation du tableau général des mutations 2013 :

Le SNAD CGT a voté POUR le tableau général des mutations 2013.

IV- FORMATION DU TABLEAU DES MUTATIONS DES SPECIALISTES 2013

Le SNAD CGT a voté POUR le tableau des mutations des spécialistes 2013.

V- EMPLOIS OFFERTS PAR VOIE D'ENQUETE

Examen des candidatures en vue de pourvoir un emploi pour la cellule TSI en Polynésie cat.B ou C

PAS DE CANDIDATURE EN CATEGORIE C -> Poste pourvu par un agent de catégorie B

Examen des candidatures en vue de pourvoir un poste de formateur au pôle des formations maritimes de l'ENBD La Rochelle (DNRFP) – Agent de cat.B ou C mécanicien de marine

PAS DE CANDIDATURE EN CATEGORIE C -> Poste pourvu par un agent de catégorie B

VI- RECLASSEMENT D'AGENTS INAPTES A L'EXERCICE DE FONCTIONS

7 dossiers examinés:

Le SNAD CGT a voté POUR que l'ensemble de ces agents soient reversés en OP/CO AG.

VII- **EXAMEN DES DEMANDES DE MISE A DISPOSITION**

La régularisation d'un agent en MAD depuis 5 ans a été proposée, les motifs ayant justifié à l'époque la MAD n'ayant pas changé.

Le SNAD CGT a voté CONTRE puisque le tableau de mutation n'est pas respecté.

VIII- **QUESTIONS DIVERSES ET/OU DERNIERES MINUTES**

Les élus du SNAD CGT restent à votre disposition pour toute information complémentaire au 01.55.82.88.68 ou à l'adresse suivante : douanes@cgt.fr

Les élus C du SNAD CGT